



Circulaire n° 5325 du 26/06/2015

Activités complémentaires organisables par domaine et sphère d'activités en 1^{re} année commune à partir de 2015-2016 et en 2^e année commune à partir de 2016-2017 dans les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles	Aux directions des établissements dispensant l'enseignement secondaire ordinaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement Pour information: -Aux membres du Service d'Inspection de ces établissements ; -Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement; -Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement; -Aux directions des C.P.M.S. de Wallonie-Bruxelles Enseignement; -A la FAPEO; -Aux directions du CAF et du CTP; -Aux organisations syndicales.
<input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel)	
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : secondaire ordinaire	
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative	
<input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du 1/9/2015	
<input type="checkbox"/>	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	

Signataire

Ministre / Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Catherine GUISSSET	02/690 80 32	catherine.guisset@cfwb.be
Sabine HAOT	02/690 81 63	sabine.haot@cfwb.be

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

En application du [décret relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire du 30 juin 2006](#) tel que modifié et complété par le décret du 11 avril 2014¹, je vous prie de trouver en annexe, la liste des activités complémentaires organisables en 1^{re} année commune à partir de 2015-2016 et en 2^e année commune à partir de 2016-2017.

En 2015-2016, la 2^e année commune faisant toujours partie du régime dérogatoire relatif à la nouvelle réforme du 1^{er} degré, c'est toujours la circulaire 3339 du 11/10/2010 qui sera d'application pour cette année d'étude. En 2016-2017, la présente circulaire sera d'application en 1^{re} et en 2^e années communes.

Dans le nouveau régime, les activités complémentaires relèvent de 7 domaines et doivent être organisées selon les modalités décrites dans les articles 7 et 10 du décret précité, à raison de 2 à 4 périodes par semaine. En cas de passage des 4 périodes précédemment obligatoires à 2 ou 3 périodes, les périodes-professeurs ainsi libérées doivent être affectées à des activités pédagogiques organisées au 1^{er} degré en présence d'élèves.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Éducation, de la
Culture et de l'Enfance,

Joëlle MILQUET

¹ [Décret du 11 avril 2014 modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire.](#)

LISTE DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES ORGANISABLES PAR DOMAINE ET SPHERE D'ACTIVITES
1^{ère} COMMUNE A PARTIR DE 2015-2016 / 2^e COMMUNE A PARTIR DE 2016-2017
WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Domaines	Sphères d'activités	Code	Activités complémentaires	Code
1. FRANÇAIS MAXIMUM 4 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Initiation au latin (y compris initiation à la culture antique)	101	Latin Initiation à la culture antique	2814 1718
	Théâtre et expression dramatique	102	Français : expression et communication Théâtre à l'école	1519 2741
	Activité d'expression poétique	103	Activité d'expression poétique	1951
	Ateliers d'écriture ou de lecture	104	Activités de français Activités littéraires	0015 0021
2. LANGUE MODERNE (identique à la celle suivie en formation commune) MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Ateliers de conversation ou d'expression dramatique	201	Langue moderne I Allemand Anglais Néerlandais	2006 2007 2008
	Initiation à des éléments culturels spécifiques aux pays	202	Activités culturelles en LM I Allemand Anglais Néerlandais	2317 2318 2319
3. SCIENCES ET MATHÉMATIQUES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Activités technoscientifiques	301	Activités scientifiques	2957
	Activités mathématiques	302	Activités de mathématiques	0023
	Informatique	303	Initiation à l'informatique	1723
	Activités logiques	304	Activités logiques	4182
4. SCIENCES HUMAINES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Initiation à la vie économique et/ou sociale	401	Éducation économique et sociale	1393
	Initiation aux principes de la vie citoyenne	402	Éducation à la citoyenneté	4183
	Éducation au respect de l'environnement	403	Éducation au respect de l'environnement	4184
5. ACTIVITÉS ARTISTIQUES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Activités visant à développer les aptitudes travaillées dans le cours d'éducation artistique	501	Éducation artistique : art musical Éducation artistique : arts plastique	1383 1385
6. ACTIVITÉS TECHNIQUES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ (sauf	Activités visant à développer les aptitudes travaillées dans le cours d'éducation par la technologie	601	Dessin technique Agronomie Horticulture Mécanique Travail sur bois Initiation à l'électricité Construction Sciences et technique de l'habillement Art culinaire Bioesthétique Coiffure Éducation familiale et sociale	1304 0036 1670 2363 2946 2947 1185 2658 0085 2965 2863 1399

Domaines	Sphères d'activités	Code	Activités complémentaires	Code
7. ACTIVITÉS PHYSIQUES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Initiation à la pratique d'autres sports	701	Éducation physique : sports	1430
	Éducation à la coopération et à la citoyenneté par le jeu sportif	702	Motricité par le jeu	4189